

SECTION 1 : IDENTIFICATION

1.1. Identificateur du produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : SOLVANT DE NETTOYAGE QSOL^{MC} 300

Code de produit : 6660

Synonymes : Siloxanes cycliques, ramifiés ou linéaires complètement méthoxylés (*VMS, Volatile Methyl Siloxane*)

N° de FDS : 82836 FR

1.2. Utilisation prévue du produit

Pour nettoyer et dégraisser les pièces métalliques. Le solvant de nettoyage QSOL^{MC} 300 est composé de siloxanes cycliques complètement méthoxylés qui ne participent pas aux réactions photochimiques atmosphériques, et qui sont donc exclus de la définition de COV (composé organique volatil) réglementé en vertu de la réglementation américaine fédérale et des États. Le solvant vierge se qualifie à la Spécification militaire américaine de détail MIL-PRF-32295 pour les nettoyeurs non-aqueux, à faible teneur en COV, exempts de polluants atmosphériques dangereux (*HAP, Hazardous Air Pollutants*) et il figure dans la liste militaire américaine (*U.S. Military Qualified Products List, QPL*). À usage exclusivement professionnel.

1.3. Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

Fabriquant

Safety-Kleen Systems, Inc.
42 Longwater Drive
Norwell, MA 02061-9149 U.S.A.
1-800-669-5740
www.safety-kleen.com

Fournisseur (au Canada)

Safety-Kleen Canada, Inc.
25 Regan Road
Brampton, Ontario, L7A 1B2 Canada
1-800-669-5740
www.safety-kleen.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-468-1760

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification du SGH – États-Unis/Canada

Flam. Liq. 4 H227

Repr. 2 H361

Texte intégral des classes de danger et des mentions de danger : voir la section 16

2.2. Éléments de l'étiquette

Étiquetage du SGH – États-Unis/Canada

Pictogrammes de danger (SGH – États-Unis/Canada)



Mention d'avertissement (SGH – États-Unis/Canada)

: Avertissement

Mentions de danger (SGH – États-Unis/Canada)

: H227 – Liquide combustible.
H361 – Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Conseils de prudence (SGH – États-Unis/Canada)

: P201 – Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 – Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 – Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Ne pas fumer.
P280 – Porter des gants de protection, des vêtements de protection, et un équipement de protection des yeux.
P308+P313 – En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin/obtenir des soins médicaux.

SOLVANT DE NETTOYAGE QSOL^{MC} 300

Fiche de données de sécurité

D'après le *Federal Register* américain / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / *Rules And Regulations*, et le *Règlement sur les produits dangereux* canadien (11 février 2015).

P370+P378 – En cas d'incendie : Utiliser un milieu d'extinction qui convient (voir la section 5).

P403 – Stocker dans un endroit bien ventilé.

P405 – Garder sous clé.

P501 – Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale, territoriale, provinciale, nationale et internationale.

2.3. Autres dangers

Ce produit contient un composé de siloxane pouvant dégager des vapeurs de formaldéhyde lorsqu'il est exposé à des températures dépassant 150°C (302°F) en présence d'air. Le formaldéhyde pose un risque de cancer connu, provoque de l'irritation et une sensibilisation de l'appareil respiratoire, irrite la gorge et est extrêmement toxique. L'exposition peut aggraver les troubles oculaires, cutanés ou respiratoires préexistants.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH – États-Unis/Canada)

Aucune donnée supplémentaire n'est disponible

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substance

Sans objet

3.2. Mélange

Nom	Synonymes	Identificateur du produit	% *	Classification du SGH du composant
Décaméthylcyclopentasiloxane	Cyclopentasiloxane, decamethyl- / Cyclopentasiloxane, 2,2,4,4,6,6,8,8,10,10-decamethyl- / CYCLOPENTASILOXANE / Cyclopentasiloxane / 2,2,4,4,6,6,8,8,10,10-Decamethylcyclopentasiloxane / D5 /	(N°CAS) 541-02-6	97,5 – 100	Flam. Liq. 4, H227 Aquatic Chronic 4, H413
Diméthylcyclosiloxanes	Cyclopolydimethylsiloxane / Cyclosiloxanes, dimethyl / Polydimethylcyclosiloxane / Cyclic dimethyl polysiloxane / Cyclomethicone /	(N°CAS) 69430-24-6	≤ 3	Flam. Liq. 3, H226 Repr. 2, H361 Aquatic Acute 3, H402 Aquatic Chronic 3, H412

Texte intégral des mentions de danger : voir la section 16.

* Les pourcentages sont indiqués en masse par masse (% p/p) pour les composants liquides et solides. Les pourcentages des composants gazeux sont indiqués en volume par volume (% v/v).

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Générales : Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise, consulter un médecin (lui montrer l'étiquette si possible).

Inhalation : En cas d'inhalation : Amener la personne à l'air libre et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Ventiler la zone. Obtenir des soins médicaux.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver abondamment au savon et à l'eau. En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin/obtenir des soins médicaux.

Contact avec les yeux : Rincer soigneusement à l'eau pendant au moins 5 minutes. Retirer les lentilles de contact si la personne en porte et s'il est facile de le faire. Continuer de rincer. Obtenir des soins médicaux si de l'irritation se développe ou persiste.

Ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Généraux : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Inhalation : L'exposition prolongée peut provoquer de l'irritation.

Contact avec la peau : L'exposition prolongée peut provoquer une irritation de la peau.

Contact avec les yeux : Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Ingestion : L'ingestion peut provoquer des effets indésirables.

Symptômes chroniques : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

En cas d'exposition prouvée ou suspectée, consulter un médecin et obtenir des soins médicaux. Si un avis médical est nécessaire, avoir sous la main le récipient ou l'étiquette du produit.

SOLVANT DE NETTOYAGE QSOL^{MC} 300

Fiche de données de sécurité

D'après le *Federal Register* américain / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / *Rules And Regulations*, et le *Règlement sur les produits dangereux* canadien (11 février 2015).

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1. Agents d'extinction

Agents d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone, poudre extinctrice, mousse, eau pulvérisée, brouillard d'eau.

Agents d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau puissant. Un jet d'eau puissant peut répandre le liquide qui brûle.

5.2. Dangers spéciaux posés par la substance ou le mélange

Risque d'incendie : Liquide et vapeur combustibles. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et faire un retour de flamme jusqu'à la source de vapeur.

Risque d'explosion : Peut former un mélange vapeur-air inflammable ou explosif.

Réactivité : Réagit violemment avec les oxydants forts. Risque accru d'incendie ou d'explosion

5.3. Conseils pour les pompiers

Précautions à prendre en cas d'incendie : Faire preuve de prudence lors de la lutte contre tout incendie chimique.

Instructions pour la lutte contre l'incendie : Déplacer les contenants du lieu de l'incendie si cela peut être fait sans risque.

Combattre l'incendie depuis la plus grande distance possible ou utiliser des supports à tuyaux autonomes ou des lances à régulation.

Refroidir les récipients en les inondant de grandes quantités d'eau jusqu'à ce que le feu soit éteint. Évacuer immédiatement la zone en cas d'augmentation du son provenant des dispositifs de sécurité de la ventilation ou en cas de décoloration du réservoir. Rester en amont du vent. Éviter d'inhaler la matière ou les sous-produits de combustion. En cas d'incendie majeur et de grandes quantités : Évacuer la zone.

Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone incendiée sans porter l'équipement de protection qui convient, notamment une protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxydes de silicium. Vapeurs irritantes ou toxiques.

Formaldéhyde. Le formaldéhyde est un danger connu de cancer, il provoque une irritation et une sensibilisation de l'appareil respiratoire, une irritation de la gorge et il est extrêmement toxique.

5.4. Référence à d'autres sections

Voir les propriétés d'inflammabilité à la section 9.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ventiler la zone du déversement.

Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards ou les aérosols. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Prendre des précautions particulières pour éviter les charges électrostatiques. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour le personnel autre que celui affecté aux urgences

Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) qui convient conformément à la section 8.

Mesures d'urgence : Évacuer le personnel non indispensable. Colmater la fuite si cela peut se faire sans risque.

6.1.2. Pour le personnel affecté aux urgences

Équipement de protection : Équiper l'équipe de nettoyage de protections convenables.

Mesures d'urgence : Dès son arrivée sur les lieux, le premier intervenant doit reconnaître la présence des matières dangereuses, se protéger ainsi que le public, sécuriser la zone, et demander l'aide de personnel qualifié dès que les conditions le permettent.

Éliminer d'abord les sources d'inflammation, puis ventiler la zone.

6.2. Précautions environnementales

Empêcher la pénétration dans les égouts et les eaux publiques. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour le confinement : Comme mesure de précaution immédiate, isoler la zone du déversement ou de la fuite dans toutes les directions. Contenir tout déversement à l'aide de digues ou d'absorbants pour empêcher la migration et la pénétration dans les égouts ou les cours d'eau. Utiliser uniquement des outils qui ne produisent pas d'étincelles. Ne pas toucher le produit déversé accidentellement ni marcher dessus.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer immédiatement les déversements et éliminer les matières résiduelles de façon sécuritaire. De la mousse abat-vapeurs peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Absorber et/ou contenir le déversement avec une matière inerte.

Ne pas absorber avec des matières combustibles telles que : sciure de bois ou matière cellulosique. Transférer la matière déversée dans un récipient qui convient à l'élimination. Utiliser uniquement des outils qui ne produisent pas d'étincelles. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

SOLVANT DE NETTOYAGE QSOL^{MC} 300

Fiche de données de sécurité

D'après le *Federal Register* américain / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / *Rules And Regulations*, et le *Règlement sur les produits dangereux* canadien (11 février 2015).

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les Contrôles de l'exposition et la Protection individuelle à la section 8, et les Considérations relatives à l'élimination à la section 13.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les récipients vides avec précaution car les vapeurs résiduelles sont inflammables.

Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire : Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les brouillards, les aérosols ou les vapeurs. Prendre des précautions particulières contre les charges électrostatiques. Utiliser uniquement des outils qui ne produisent pas d'étincelles. Ne pas manger, boire ni fumer en utilisant ce produit. Se laver les mains et les autres zones exposées au savon doux et à l'eau avant de manger, boire ou fumer et en quittant le travail.

Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions de sécurité de stockage, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : Prendre des mesures pour prévenir les décharges électrostatiques. Mettre à la terre et à la masse le récipient et l'équipement de réception. Utiliser des équipements électriques, de ventilation et d'éclairage antidéflagrants. Respecter les réglementations applicables.

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec et frais. Conserver/stocker à l'abri de la lumière solaire directe, des températures extrêmement élevées ou basses, et des matières incompatibles. Tenir à l'écart des flammes, des étincelles, des températures excessives et des flammes nues. Ne pas mettre sous pression, couper, chauffer ou souder les récipients. Ne stocker que dans des récipients approuvés. Garder le récipient fermé et clairement étiqueté. Conserver dans un endroit résistant au feu. Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clé/en lieu sûr.

Matières incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Pour nettoyer et dégraisser les pièces métalliques. Pour nettoyer le matériel d'impression. Le Solvant de nettoyage QSOL^{MC} 300 est composé de siloxanes cycliques complètement méthoxylés qui ne participent pas aux réactions photochimiques atmosphériques, et qui sont donc exclus de la définition de COV (composé organique volatil) réglementé en vertu de la réglementation américaine fédérale et des États. Ce solvant se qualifie à la Liste de produits répondant à la spécification militaire américaine (U.S. Military Qualified Products List, QPL). Si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, consulter les Fiches de données de sécurité de ces produits. À usage exclusivement professionnel.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées à la section 3 qui ne sont pas énumérées ici, aucune limite d'exposition n'est établie par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'organisme consultatif concerné, dont : l'ACGIH (TLV, valeur limite d'exposition), l'AIHA (WEEL, limite d'exposition dans l'environnement du lieu de travail), le NIOSH (REL, limite d'exposition recommandée), OSHA (PEL, limite d'exposition admissible), ou les gouvernements provinciaux canadiens.

Décaméthylcyclopentasiloxane (541-02-6)

AIHA américaine	WEEL TWA [ppm]	10 ppm
-----------------	----------------	--------

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ingénierie appropriées : Un équipement adéquat de lavage des yeux et du corps doit être disponible à proximité de toute exposition potentielle. Fournir une ventilation générale et une ventilation par aspiration à la source adéquates. Des détecteurs de gaz doivent être utilisés lorsque des gaz ou des vapeurs inflammables peuvent être libérés. Il convient de suivre les procédures de mise à la terre convenables pour éviter l'électricité statique. Utiliser de l'équipement antidéflagrant. Veiller à ce que toutes les réglementations nationales/locales sont respectées.

Équipement de protection individuelle : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux. Ventilation insuffisante : porter une protection respiratoire.



Matériaux des vêtements de protection : Matériaux et tissus résistants aux produits chimiques.

SOLVANT DE NETTOYAGE QSOL^{MC} 300

Fiche de données de sécurité

D'après le *Federal Register* américain / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / *Rules And Regulations*, et le *Règlement sur les produits dangereux* canadien (11 février 2015).

Protection des mains : Porter des gants de protection.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de sécurité munies d'écrans latéraux, ou lunettes de protection étanches, sont recommandées.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection qui conviennent.

Protection des voies respiratoires : Si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation est ressentie, il faut porter une protection respiratoire approuvée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère à faible teneur en oxygène, ou lorsque les niveaux d'exposition ne sont pas connus, porter une protection respiratoire homologuée.

Contrôle de l'exposition des consommateurs : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Autres informations : Pendant l'utilisation, ne pas manger, boire ni fumer.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Transparent, incolore
Odeur	: Légère odeur de lime
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible
pH	: Aucune donnée n'est disponible
Vitesse d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible
Point de fusion	: -38°C (-36,4°F)
Point de congélation	: -38°C (-36,4°F)
Point d'ébullition	: 210°C (410°F)
Point d'éclair	: 77°C (170,6°F)
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée n'est disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Sans objet
Limite inférieure d'inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible
Densité de vapeur relative à 20°C	: Aucune donnée n'est disponible
Densité relative	: Aucune donnée n'est disponible
Masse volumique	: Aucune donnée n'est disponible
Densité	: 0,95
Solubilité	: Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage : N-Octanol/Eau	: Aucune donnée n'est disponible
Viscosité	: Aucune donnée n'est disponible

Teneur en COV : 100 % en masse ; 7,9 lb/gallon US ; 950 g/l ; conformément au 40 CFR Partie 51.100(s). Pression de vapeur à 20°C = 0,1 mm Hg ; Non photochimiquement réactif.

Le Solvant de nettoyage QSOL^{MC} 300 est composé de siloxanes cycliques complètement méthoxylés qui ne participent pas aux réactions photochimiques atmosphériques, et qui sont donc exclus de la définition de COV (composé organique volatil) règlementé en vertu de la réglementation américaine fédérale et des États. Le produit est conforme aux exigences relatives aux solvants exemptés du règlement américain intitulé *Bay Area Air Quality Management District (BAAQMD) Regulation 8, Rule 16*, parce que la solution nettoyante est composée de siloxanes ramifiés, cycliques ou linéaires complètement méthoxylés (*VMS, Volatile Methyl Siloxane*).

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité : Réagit violemment avec les oxydants forts. Risque accru d'incendie ou d'explosion.

10.2. Stabilité chimique : Liquide combustible. Peut former un mélange vapeur-air inflammable ou explosif.

10.3. Risque de réactions dangereuses : Il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

SOLVANT DE NETTOYAGE QSOL^{MC} 300

Fiche de données de sécurité

D'après le *Federal Register* américain / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / *Rules And Regulations*, et le *Règlement sur les produits dangereux* canadien (11 février 2015).

10.4. Conditions à éviter : Lumière solaire directe, températures extrêmement élevées ou basses, chaleur, surfaces chaudes, étincelles, flammes nues, matières incompatibles et autres sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles : Acides forts, bases fortes, oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique peut produire : Oxydes de carbone (CO, CO₂). Oxydes de silicium. Vapeurs irritantes ou toxiques. Formaldéhyde. Le formaldéhyde est un danger connu de cancer, il provoque une irritation et une sensibilisation de l'appareil respiratoire, une irritation de la gorge et il est extrêmement toxique.

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques – Produit

Toxicité aiguë (Ingestion) : Non classé

Toxicité aiguë (Cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Données sur la DL50 et la CL50 : On ne dispose d'aucune donnée supplémentaire.

Corrosion/Irritation de la peau : Non classé

Lésions/Irritation des yeux : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagenicité pour les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour certains organes cibles (Expositions répétées) : Non classé.

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité pour certains organes cibles (Exposition unique) : Non classé.

Danger par aspiration : Non classé.

Symptômes/Lésions après l'inhalation : L'exposition prolongée peut provoquer de l'irritation.

Symptômes/Lésions après le contact avec la peau : L'exposition prolongée peut provoquer une irritation de la peau.

Symptômes/Lésions après le contact avec les yeux : Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Symptômes/Lésions après l'ingestion : L'ingestion peut provoquer des effets indésirables.

Symptômes chroniques : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

11.2. Informations sur les effets toxicologiques – Composant(s)

Données sur la DL50 et la CL50 :

Décaméthylcyclopentasiloxane (541-02-6)	
DL50 Ingestion Rat	> 24 134 mg/kg
DL50 Cutané Lapin	> 2000 mg/kg
CL50 Inhalation Rat	8,67 mg/l/4 h
Diméthylcyclosiloxanes (69430-24-6)	
DL50 Ingestion Rat	> 16 ml/kg
DL50 Cutané Lapin	> 16 ml/kg

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écologie – Générales : Non classé.

Décaméthylcyclopentasiloxane (541-02-6)	
CL50 Poisson 1	16 µg/l
CSEO	15 000 ng/l

12.2. Persistance et dégradabilité

SOLVANT DE NETTOYAGE QSOL ^{MC} 300	
Persistance et dégradabilité	Non établies.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

SOLVANT DE NETTOYAGE QSOL ^{MC} 300	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

SOLVANT DE NETTOYAGE QSOL^{MC} 300

Fiche de données de sécurité

D'après le *Federal Register* américain / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / *Rules And Regulations*, et le *Règlement sur les produits dangereux* canadien (11 février 2015).

12.4. Mobilité dans le sol : On ne dispose d'aucune information supplémentaire.

12.5. Autre effets nocifs

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des matières résiduelles

Méthode de traitement des matières résiduelles : Matière résiduelle non dangereuse – site d'enfouissement ou incinération

Recommandations sur l'élimination à l'égout : Ne pas jeter la matière résiduelle à l'égout.

Recommandations sur l'élimination des matières résiduelles : Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales, régionales, territoriales, provinciales, nationales et internationales.

Écologie – Matières résiduelles : Éviter le rejet dans l'environnement.

SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

La ou les appellations réglementaires énoncées dans le présent document ont été préparées en fonction de certaines hypothèses au moment de la rédaction de la FDS, et peuvent varier selon un certain nombre de variables qui peuvent ou non avoir été connues au moment de la publication de la FDS.

14.1. Conformément au DOT américain :

Appellation réglementaire : *COMBUSTIBLE LIQUID, N.O.S.*
(*Decamethylcyclopentasiloxane ; Cyclosiloxane, dimethyl*)

Numéro d'identification : NA1993

Groupe d'emballage : III

Dispositions particulières : 49CFR173.150. Non réglementé aux fins du transport en emballages individuels de moins de 119 gallon US / 450 L (emballage en vrac). Les emballages qui ne sont pas en vrac ne sont pas réglementés.

14.2. Conformément à l'IMDG : Non réglementé aux fins du transport

14.3. Conformément à l'IATA : Non réglementé aux fins du transport

14.4. Conformément au TDG : Non réglementé aux fins du transport



SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementation fédérale des États-Unis

SOLVANT DE NETTOYAGE QSOL^{MC} 300	
SARA Section 311/312 Classes de danger	Danger pour la santé – Toxicité pour la reproduction Danger physique – Inflammable (gaz, aérosols, liquides ou solides)
Décaméthylcyclopentasiloxane (541-02-6)	
Répertorié dans l'inventaire de la loi TSCA (<i>Toxic Substances Control Act</i>) des États-Unis – Statut : actif	
Diméthylcyclosiloxanes (69430-24-6)	
Répertorié dans l'inventaire de la loi TSCA (<i>Toxic Substances Control Act</i>) des États-Unis – Statut : actif	
Drapeau réglementaire : EPA TSCA Regulatory Flag	XU - XU – indique une substance exemptée de déclaration en vertu de la règle de déclaration des données chimiques (<i>Chemical Data Reporting Rule</i>), (40 CFR 711).

15.2. Réglementation des États américains

Undécane (1120-21-4) (Produit recyclé seulement)
États-Unis – New Jersey – <i>Right to Know Hazardous Substance List</i>

15.3. Réglementation canadienne

Décaméthylcyclopentasiloxane (541-02-6)
Répertorié dans la LIS (<i>Liste intérieure des substances</i>) du Canada
Diméthylcyclosiloxanes (69430-24-6)
Répertorié dans la LIS (<i>Liste intérieure des substances</i>) du Canada

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS, DONT LA DATE DE PRÉPARATION OU DE LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou de la dernière révision : 01/07/2022

SOLVANT DE NETTOYAGE QSOL^{MC} 300

Fiche de données de sécurité

D'après le *Federal Register* américain / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / *Rules And Regulations*, et le *Règlement sur les produits dangereux* canadien (11 février 2015).

Indication des changements : Examen des données. Langage modifié. 08/09/2022 : Mise à jour selon l'utilisation prévue.

Autres informations : Le présent document a été préparé conformément aux exigences relatives aux FDS de la norme de l'OSHA sur la communication des dangers (*Hazard Communication Standard*) 29 CFR 1910.1200 des États-Unis et du *Règlement sur les produits dangereux* (RPD) (DORS/2015-17) du Canada.

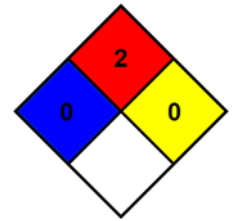
Phrases du SGH en texte intégral :

Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Flam. Liq. 4	Liquides inflammables, Catégorie 4
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2
H226	Liquide et vapeur inflammables
H227	Liquide combustible
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Dangers pour la santé selon la NFPA : 0 – Matières qui, dans des conditions d'urgence, ne présenteraient aucun danger autre que celui des matières combustibles ordinaires.

Danger d'incendie selon la NFPA : 2 – Matières qui doivent être modérément chauffées ou exposées à des températures ambiantes relativement élevées avant de pouvoir s'enflammer.

Danger de réactivité selon la NFPA : 0 – Matières qui, en elles-mêmes, sont normalement stables, même dans des conditions d'incendie.



Les informations contenues le présent document sont correctes au meilleur de nos connaissances, informations et opinions, et sont uniquement destinées à servir de guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la mise en circulation du produit. L'utilisateur assume tous les risques liés à l'utilisation de ce produit et doit déterminer la qualité et l'adéquation du produit pour son utilisation. Le fournisseur n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, quelle qu'elle soit, y compris les garanties de qualité marchande ou de convenance à un usage particulier ou autre, et décline spécifiquement toute responsabilité pour les dommages accessoires, consécutifs ou autres découlant de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation du produit. Les informations fournies ne concernent que la matière spécifique fournie et peuvent ne pas être valides si elles sont utilisées en combinaison avec toute autre matière ou tout autre processus, sauf si cela est précisé dans la présente FDS.

NA SGH FDS 2015 (Canada, É-U)